

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Salle des fêtes - Rue de la Barre à DIGOIN, sous la présidence de Monsieur GÉRALD GORDAT suivant la convocation en date du 23 juin 2026.

DÉLIBÉRATION N° DEL2026_099 - RESSOURCES HUMAINES CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET

Dans le cadre du contrat de développement fluvestre Canal Centre, il est proposé de recruter un charge de mission pour animer la dynamique partenariale entre 4 EPCI : Grand Chalon, Beaune Côté Sud, Creusot-Montceau et le Grand Charolais ainsi que la Région Bourgogne Franche Comté, le Département de Saône-et-Loire et Voies Navigables de France (VNF).

Ce poste est ouvert aux catégories hiérarchiques A de la filière administrative et fera l'objet d'un contrat de projet. Il s'agit d'un emploi non permanent, qui n'est donc pas ouvert aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement.

Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre à minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent (publication d'une offre d'emploi détaillée ; réception de chaque candidature ; appréciation portée sur chacune au regard des compétences, aptitudes, qualifications et expérience professionnelles, potentiel du candidat et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi).

Les missions du poste de chargé de mission seront les suivantes :

Coordonner la gouvernance et le suivi du contrat de développement fluvestre Canal Centre

- o Assurer la cohérence des aménagements et projets à l'échelle de Canal Centre
- o Faciliter la mise en œuvre des projets selon le plan d'actions et assurer le suivi du contrat Canal Centre
- o Garantir l'articulation avec les autres projets tels que Loire Itinérances, Canal de Roanne à Digoin
- o Participer aux réunions des animateurs de contrat de canal organisées par la Région

Animer le réseau des partenaires du projet

- o Garantir la dynamique collective entre les EPCI, les communes et les partenaires (Région, Département, VNF, Offices de tourisme)
- o Faciliter la connaissance de Canal Centre et de ses différentes composantes par les partenaires
- o Entretenir le lien entre les territoires et favoriser les relations avec les acteurs socio-professionnels

Piloter la mise en œuvre de l'identité et de la stratégie marketing de Canal Centre

- o Favoriser la mise en œuvre du plan d'actions de communication
- o Promouvoir Canal Centre : création site internet, réseaux sociaux, relation avec les offices du tourisme...

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

o Gérer l'organisation, la mise en place et la coordination des événements liés à Canal Centre

Gérer le budget alloué à Canal Centre

o Assurer un suivi financier et administratif régulier (budget, demande de subvention...)

o Élaborer, mettre en œuvre et animer les partenariats financiers en lien avec la Région Bourgogne Franche Comté VNF et le Département

Le poste sera mutualisé financièrement entre les 4 EPCI et est éligible à une subvention de la région Bourgogne Franche Comté à hauteur de 15 000 € par an.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24

Vu le décret 88-145 modifié,

Vu le Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 04 juin 2026,

Considérant la consultation de la Conférence des Maires en date du 11 juin 2026,

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Territorial du 19 juin 2026,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

- De créer, selon les opérations définies ci-dessus, l'emploi non permanent suivant et de modifier le tableau des effectifs en conséquence :

Durée prévisible du projet	Nombre d'emploi	Filière	Catégorie	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
6 ans	1	Administrative	A	Chargé de projet contrat de développement fluvestre « Canal Centre »	Temps complet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

- L'agent non titulaire percevra une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire du grade d'emploi concerné,

- Le montant de la rémunération sera déterminé par l'autorité territoriale en prenant en compte :

**la grille indiciaire indiquée ci-dessus,
les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice,
la qualification détenue par l'agent (diplômes ou niveau d'étude),
l'expérience professionnelle de l'agent,**

- Les crédits correspondants seront inscrits au budget supplémentaire,

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier, et à signer l'ensemble des documents y afférent.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 72	Secrétariat de séance assuré par : Thierry DESJOURS
Membres présents à la séance : 61	Votants : 70

Délégués Communautaires Présents :

Valérie MANIAS, Jean-Marc DESSERT, Gérard AUPOIL, Nadine DEGUT, Daniel BERAUD, Pierre BERTHIER, Gérald GORDAT, Catherine MICHEL, Martine SANSANESE, Fabrice CHARLES, Eric GOURLIER, David BÊME, Nathalie BOTTAN, Nathalie COQUELIN, Elisabeth DE ASCENSAO, Thierry DESJOURS, Magali DUCROISSET, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Jessica MARRHIC, Norbert BURTIN, Jean-Michel ROSSAT, Thierry VUILLEMIN, Pascal LASNE DESVAREILLES, Alexandre VINCENT, Patrick BOUILLON, Elodie MATHIEU, Anne DEGRANGE, Michel ARNOUX, Martine COURNIER, Arnaud MARTIN, Jean-Luc BOUILLON, Daniel PAGE, Nicolas LORTON, Aurélie BOULOGNE, André ACCARY, Anne-Thérèse BLANCHARD, Stéphanie FOURRIER, Yves LABAUNE, Myriam PEJOUX, Gilles PERRETTE, Michel TRAVELY, Jean-François CARMIER, Mathieu GUYOT DE CAILA, Roland GOYARD, Eric BRAZ, Armand FORGEAT, Patrick PAGES, Marc DEROO, Didier ROUX, ERIC BOURDAIS, Sylvie MAURICE, Elisabeth PONSOT, Jean-Claude MICHEL, Frédéric AVIDOS, Philippe DUMOUX, Jean-Louis PETIT, Louis ACCARY, Gilles CHARDEAU, Jacques DEPERNON

Délégués ayant donné pouvoir :

Guillaume CHAUVEAU à Cédric FRADET, Georges BORDAT à Julien GAGLIARDI, Emmanuel REY à Xavier FORET, Annie BOISSARD à André ACCARY, Fabienne MARGIELA à Yves LABAUNE, Jean-Baptiste LEFORT à Michel TRAVELY, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Ouaffa VASSE à Myriam PEJOUX, Richard PERRIER à ERIC BOURDAIS

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Martine CARNOT FOURNIER, Philip GUYOT DE CAILA

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 29 juin 2026
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais